

EXCO PARIS ACE

ERNST & YOUNG et Autres

**SQLI**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**EXCO PARIS ACE**  
76-78, rue de Reuilly  
75012 Paris  
S.A.S. au capital de € 1 660 000  
380 623 868 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **SQLI**

Exercice clos le 31 décembre 2023

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la société SQLI,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SQLI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ■ Reconnaissance du chiffre d'affaires des prestations au forfait

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'élève à M€ 127.</p> <p>La note D.h. de l'annexe aux comptes annuels détaille le principe de reconnaissance du chiffre d'affaires. En particulier, le chiffre d'affaires des prestations au forfait est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restants à venir.</p> <p>Une provision pour perte à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue sur un projet au forfait est négative.</p> <p>Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires des prestations au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'appréciation des coûts se fonde sur des hypothèses opérationnelles et des estimations ayant une incidence directe sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel figurant dans les comptes annuels.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne relatives au processus avant-vente, à la facturation et à la comptabilisation du chiffre d'affaires des prestations au forfait.</p> <p>Nous avons testé les contrôles clés mis en place, notamment ceux relatifs aux coûts imputés et à ceux restant à courir par projet.</p> <p>Pour une sélection de contrats fondée sur des critères quantitatifs (encours de production significatifs) et qualitatifs (contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou présentant une rentabilité inhabituelle), nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ analysé les clauses contractuelles et rapproché les données de gestion avec les données comptables ;</li><li>▶ apprécié les coûts restant à venir et recalculé le degré d'avancement des contrats sélectionnés ;</li><li>▶ comparé la marge à date et la marge à terminaison et les avons confrontées aux informations fournies par le contrôle de gestion ;</li><li>▶ comparé les marges réalisées en 2023 avec celles qui étaient prévues l'année précédente ;</li><li>▶ le cas échéant, apprécié les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires.</li></ul>

## ■ Evaluation des titres de participation et des fonds commerciaux

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2023, les fonds commerciaux et les titres de participation sont inscrits au bilan pour, respectivement, une valeur nette comptable de M€ 23 et de M€ 80. Ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de l'exercice.</p> <p>Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable. Comme précisé dans les notes suivantes de l'annexe aux comptes annuels :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ D.a. « Immobilisations incorporelles », les fonds commerciaux font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur ;</li><li>▶ D.c. « Titres de participation », la valeur d'utilité dépend de l'actif net corrigé des plus-values et des moins-values latentes, de l'évolution attendue des résultats sur la base de l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés et de l'intérêt économique de la participation.</li></ul> <p>Nous avons considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à l'infini.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par votre société. Nous avons réalisé les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ analysé la cohérence des hypothèses clés issues des tests de dépréciation des écarts d'acquisition avec celles retenues dans le cadre de l'évaluation des titres de participation et des fonds commerciaux ;</li><li>▶ examiné les hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie actualisés ;</li><li>▶ apprécié, avec l'assistance de nos spécialistes en évaluation, les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini retenus.</li></ul>

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SQLI par votre assemblée générale du 26 juin 2013 pour le cabinet EXCO PARIS ACE et du 20 juin 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet EXCO PARIS ACE était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **■ Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 24 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

EXCO PARIS ACE



Emmanuel Charrier

ERNST & YOUNG et Autres



Frédéric Martineau

# **SQLI DIGITAL EXPERIENCE**

## **SQLI**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 725 610 EUROS**

**SIEGE SOCIAL : 2-10 RUE THIERRY LE LURON 92300 LEVALLOIS PERRET**

**RCS NANTERRE 353 861 909**

## **COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023**

**I. BILAN**

**II. COMPTE DE RESULTAT**

**III. ANNEXE**

# 1. BILAN

En euros	Net au 31.12.2023	Notes	Net au 31.12.2022
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles	24 361 083	1	24 056 914
Immobilisations corporelles	4 374 563	2	2 520 670
Immobilisations financières	84 442 201	3	82 645 864
	<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>109 223 448</b>
Clients et comptes rattachés	38 181 010	4	37 907 970
Autres créances	26 046 464	5	23 143 460
Disponibilités	2 443 759	7	1 219 213
Charges constatées d'avance	3 137 887	8	2 296 032
	<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>64 566 675</b>
Ecarts de conversion actif	159 874		27 860
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>183 146 841</b>		<b>173 817 983</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital	3 725 610		3 691 180
Primes d'émission, de fusion, d'apport	46 924 751		46 959 181
Réserve légale	369 118		369 118
Réserve réglementée	272 850		272 850
Report à nouveau	15 863 415		7 006 143
<b>Bénéfice (perte) de l'exercice</b>	<b>10 695 834</b>		<b>8 857 272</b>
Provisions réglementées	2 642 090	10	2 486 562
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>9</b>	<b>69 642 306</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>160 001</b>		<b>558 719</b>
<b>Provisions pour charges</b>	<b>193 629</b>		<b>291 567</b>
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>11</b>	<b>850 286</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28 511 097	12	28 798 353
Emprunts et dettes financières divers	14 558 545	13	17 905 147
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 742 735		22 907 020
Dettes fiscales et sociales	18 975 825	14	18 853 902
Dettes sur immobilisations	52 421	15	180 800
Autres dettes	2 392 096	16	2 828 452
Produits constatés d'avance	11 018 366	18	11 844 900
	<b>DETTES</b>		<b>102 318 574</b>
Ecarts de conversion passif	48 458		6 817

**TOTAL DU PASSIF**

183 146 841

173 817 983

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers

## 2. COMPTE DE RESULTAT

En euros	Net au 31.12.2023	Notes	Net au 31.12.2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>126 667 911</b>	<b>19</b>	<b>124 052 088</b>
Production immobilisée	247 304	<b>20</b>	26 632
Subventions d'exploitation	332 333		3 611
Reprises sur amortissements et provisions	801 695	<b>28</b>	702 520
Transferts de charges	545 673	<b>31</b>	609 693
Autres produits	12 231 086	<b>21</b>	11 920 269
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>140 826 002</b>		<b>137 314 813</b>
Autres achats et charges externes	68 658 069	<b>22</b>	66 532 838
Impôts et taxes	2 246 111	<b>23</b>	2 080 608
Salaires et traitements	48 330 280		46 432 256
Charges sociales	21 697 570		20 588 990
Dotations aux amortissements et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 137 221	<b>1 et 2</b>	1 073 364
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	93 496	<b>28</b>	0
- Pour risques & charges : dotations aux provisions	313 629	<b>28</b>	582 977
Autres charges	286 762		250 601
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>142 763 138</b>		<b>137 541 634</b>
<b>BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 937 136)</b>		<b>(226 821)</b>
Produits financiers	15 701 572		13 376 975
Charges financières	5 216 750		5 213 340
<b>BENEFICE (PERTE) FINANCIER</b>	<b>10 484 822</b>	<b>24</b>	<b>8 163 635</b>
<b>BENEFICE (PERTE) COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>8 547 686</b>		<b>7 936 814</b>
Produits exceptionnels	67 994		8 342
Charges exceptionnelles	1 372 287		2 120 711
<b>BENEFICE (PERTE) EXCEPTIONNEL</b>	<b>(1 304 293)</b>	<b>27</b>	<b>(2 112 369)</b>
<b>IMPOT SUR LES SOCIETES</b>	<b>(3 452 441)</b>	<b>29</b>	<b>(3 032 827)</b>
<b>BENEFICE (PERTE) NET</b>	<b>10 695 834</b>		<b>8 857 272</b>

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers

## 3. ANNEXE

### A Activité

Créé en 1990, SQLI est le partenaire de référence des entreprises dans la transformation digitale de leur parcours client et de tous les services internes impactés par cette évolution. Son positionnement unique au confluent du marketing et de la technologie lui permet de répondre de façon globale aux enjeux de développement des ventes et de notoriété (marketing digital & social, expérience client, commerce connecté, data intelligence...) ainsi qu'aux enjeux de productivité et d'efficacité interne (digitalisation des opérations, entreprise collaborative, mobilité et objets connectés, CRM...).

SQLI est cotée sur NYSE Euronext Paris compartiment C (ISIN FR0011289040).

### B Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, SQLI enregistre un chiffre d'affaires stable à 126,7 M€. La société continue de profiter des investissements en plateformes numériques et en particulier en e-commerce des grandes entreprises et ETI significatives, son cœur de cible.

SQLI a progressé de manière très notable chez la plupart de ses clients significatifs (Top 20) quel que soit le secteur d'activité, démontrant ainsi leur confiance renouvelée à les accompagner. Cette tendance se constate aussi bien en France qu'à l'international.

SQLI a réussi à stabiliser ses effectifs. Le taux de turnover, proche de 20% sur l'année, est revenu à un niveau très positif pour le secteur du numérique. En parallèle, le groupe complète ses ressources propres par un appel à la sous-traitance, essentiellement sur des compétences rares et non disponibles en interne. La formation des collaborateurs a aussi été encouragée.

Le résultat d'exploitation reste cependant déficitaire en France avec une perte de 1.9 M€ contre une perte de 0,2 M€ pour l'exercice précédent.

Cette baisse s'explique par 3 facteurs principaux :

- Un taux d'activité des collaborateurs plus tendu à la suite d'une anticipation des ressources au 1er semestre
- Des hausses de prix partielles pour faire face à l'inflation du coût des ressources sur un marché en pénurie ;
- Une stabilité des coûts. A ce titre le changement de siège à Levallois en novembre 2023 permettra des économies en année pleine sur 2024

Au 31 décembre 2023, SQLI SA dispose de capitaux propres de 80,5 M€ et d'un endettement financier brut (Hors groupe) de 23,7 M€.

Suite au succès de l'OPA en 2022, SQLI a restructuré son endettement. Deux nouveaux financements ont été mis en place auprès de TIKEHAU : un emprunt de 28 M€ remboursable in fine en 2029 et une ligne de 20 M€ pour financer des acquisitions, ligne non utilisée au 31 décembre 2023. Le groupe a également négocié une ligne RCF de 10 M€ avec BPI et deux de ses banques historiques, également non utilisée.

SQLI France a signé un bail en février 2023 pour le déménagement fin 2023 de son siège de Levallois afin de disposer d'un lieu de travail plus adapté aux nouvelles manières de travailler et plus proches des services. Le déménagement et les nouveaux aménagements ont un impact sur 2023 avant d'améliorer la rentabilité en année pleine sur 2024.

## Gouvernance

Conformément aux engagements pris par Dbay Advisors lors de l'OPA, celui-ci dispose désormais de la majorité du Conseil d'Administration pour décider de la stratégie de la société dans l'intérêt de tous les actionnaires.

## C Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le groupe SQLI poursuit sa stratégie de « pure player » de la transformation numérique et d'E-Commerce. A ce titre, il a :

- Acquis la société LEVANA, acteur reconnu en France dans l'intégration de l'Editeur Salesforce en février 2024 ;
- Accepté une LOI Exclusive avec le groupe Talis pour lui vendre son activité Education commercialisée sous la marque ASTON ;
- Signé en février 2024 une LOI, et obtenu une exclusivité pour l'acquisition de la société Station10 (UK) dans l'activité de la Data en particulier autour des Produits de l'Editeur Adobe.

Au 1er janvier 2024, SA SQLI Belgium a absorbée SQLI DIGITAL BELGIUM, toutes deux détenues par SQLI SA.

## D Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les principes comptables en vigueur en France et applicables au 12 mars 2024, date d'arrêté de ces comptes par le Conseil d'Administration.

Les conventions comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Changement de méthode comptable

Nous avons modifié la méthode de comptabilisation des loyers sur une base linéaire, les franchises de loyers sont étalées sur la durée du bail.

Les principales méthodes utilisées pour l'arrêté des comptes sont les suivantes :

#### a. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

## SQLI Comptes sociaux

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires, ces frais constituant des charges de l'exercice.

Le mali technique dégagé à l'occasion de la transmission universelle du patrimoine (TUP) d'une filiale est inscrit dans les immobilisations incorporelles. Il est affecté comptablement aux actifs sous-jacents sur lesquels ont porté les plus-values latentes constatées lors des opérations de TUP ayant généré la mali technique. Le cas échéant, la mali résiduelle représentatif de pertes ou « vrai » mali est comptabilisé en charges financières.

Le mali technique est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

Les fonds commerciaux et mali techniques font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont comptabilisés à l'actif s'ils respectent les critères d'activation prévus par les textes. Ils sont constitués des dépenses de personnel relatives aux chercheurs et aux dépenses de fonctionnement.

### **b. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En application du règlement CRC n° 2004-06, les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

En application des règles définies par le règlement CRC n° 2002-10, les actifs corporels immobilisés sont dissociés en leurs composants ayant des durées d'utilisation différentes. Des biens susceptibles de faire l'objet de cet éclatement n'ont pas été identifiés.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire (L) sur une base égale à leur coût d'acquisition et sur la durée de vie usuelle des immobilisations :

Installations générales : Linéaire sur 8 ans

Matériel informatique : Linéaire sur 2 ans

Matériel de bureau : Linéaire sur 5 ans

Matériel de transport : Linéaire sur 4 ans

### **c. Titres de participation**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les compléments de prix d'acquisition sont évalués et constituent un élément de ce coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont étalés sur 5 ans par le biais de la constatation d'un amortissement dérogatoire, dont le point de départ est la date d'acquisition des titres.

Enfin, à la clôture de l'exercice, les valeurs des titres sont comparées aux valeurs d'utilité. La valeur d'utilité d'un titre est fonction de l'actif net corrigé des plus-values et moins-values latentes, de l'évolution attendue des résultats et de l'intérêt économique de la participation pour le groupe.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée, égale à la différence entre la valeur d'utilité et le coût d'acquisition.

### **d. Autres immobilisations financières**

Les prêts à 20 ans accordés par la société au titre de son obligation à l'effort de construction sont actualisés en fonction du taux à 10 ans des OAT.

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en immobilisations financières. Du fait de leur indisponibilité, les espèces conservées par l'intermédiaire financier constituent des créances immobilisées.

Les actions propres sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse connu à la date de clôture de l'exercice.

### **e. Créances**

## SQLI Comptes sociaux

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée s'il existe un risque de non-recouvrement.

Le groupe externalise la gestion de ses créances clients, couvrant tant les domaines de l'assurance-crédit, que la gestion des relances et le financement par mobilisation de celles-ci. Elles sont cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage. A l'exception des créances sur les clients étrangers ou implantés dans les DOM TOM, 100% des créances clients sont cédées au factor et figurent sous la rubrique « Autres créances ». Ce poste est intégralement mobilisable.

Les dépenses engagées par SQLI dans le cadre de programmes de recherche et développement répondant aux critères d'éligibilité du crédit d'impôt recherche génèrent une créance d'impôt, qui est constatée à l'actif du bilan, quand elle ne trouve pas à s'imputer en tout ou partie sur l'impôt dû au titre de l'exercice.

Enfin, une convention de comptes courants intragroupe conclue entre SQLI, société mère, et les sociétés avec lesquelles elle a directement ou indirectement des liens en capital lui conférant un pouvoir de contrôle, règle les flux de trésorerie qui résultent des liens économiques et financiers récurrents existant entre elles.

Dans ce cadre, SQLI établit un état des comptes courants et calcule les intérêts échus sur la base du solde moyen atteint au cours de chaque semestre civil. Les échelles d'intérêts ainsi calculées sont capitalisées au dernier jour du semestre considéré.

Le taux de rémunération des comptes courants est égal à la moyenne des taux EURIBOR 12 mois.

### f. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au prix d'achat ou au prix de marché du dernier mois, si ce dernier est inférieur. Pour les titres non cotés, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constatée. La société procède à la cession et à l'acquisition en fin d'exercice des valeurs mobilières de placement qu'elle détient en portefeuille.

### g. Trésorerie

Une convention de centralisation domestique de trésorerie de groupe a été conclue avec la Société Générale le 23 mai 2006. Ce service assure une centralisation sur SQLI, société pivot, de la trésorerie des sociétés participant à la convention.

Une convention de Cash pooling a été conclue avec l'ensemble des filiales étrangères en partenariat avec la Société Générale. La mise en place de cette convention de trésorerie permet de centraliser les liquidités du groupe auprès de la société Mère et d'optimiser notre gestion des flux financiers.

### h. Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires

**Prestations en régie** – Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de l'exécution de la prestation. Les prestations réalisées non encore facturées sont enregistrées en factures à établir.

**Prestations au forfait** – Le chiffre d'affaires des projets au forfait est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Les prestations en cours sont valorisées au prix de vente. Si le montant des prestations réalisées est supérieur au montant des prestations facturées, la différence figure en factures à établir ; dans le cas contraire, elle est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Une provision pour pertes à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue du projet au forfait est négative.

### i. Provisions réglementées

Ces provisions ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision mais sont comptabilisées en application de dispositions légales. Elles sont créées suivant un mécanisme analogue à celui des provisions proprement dites, l'octroi d'un régime fiscal qui leur est propre étant subordonné à une telle comptabilisation.

La société amortit sur 5 ans les frais d'acquisition des titres de participation à compter de la date d'acquisition des titres.

### **j. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque les risques et charges sont nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

### **k. Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros au cours du mois de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion à ce dernier cours sont portées au bilan sur les lignes « Ecart de conversion ». Les écarts, qui résultent de la conversion des disponibilités en devises, sont portés au compte de résultat en gains et pertes de change.

### **l. Situation fiscale de la société au regard de l'impôt sur les sociétés**

SQLI est la société tête d'un groupe fiscal intégré comprenant en 2023 les sociétés CLEAR VALUE SAS, EOZEN France, WAX INTERACTIVE Lille, WAX INTERACTIVE et ASTON INSTITUT.

Aux termes des conventions conclues entre les filiales intégrées et la société mère, les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés comme si elles étaient imposées séparément et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère.

La société constate la charge d'impôt exigible. Ses crédits d'impôt recherche, famille et apprentissage sont portés en diminution de la charge d'impôt.

### **m. Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Ils ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision dans les comptes.

## E Compléments d'informations

Les informations sont données, sauf indication contraire, en euros.

### 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31.12.2022	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2023
Logiciels	3 719 146	555 859		4 275 005
Fonds commerciaux	23 471 498			23 471 498
<b>Valeur brute</b>	<b>27 190 644</b>	<b>555 859</b>	<b>0</b>	<b>27 746 503</b>
A déduire : amortissements	3 133 730	251 690		3 385 420
<b>Valeur nette</b>	<b>24 056 914</b>	<b>304 169</b>	<b>0</b>	<b>24 361 083</b>

Les fonds commerciaux ont été comptabilisés suite aux diverses opérations d'absorption par transmission universelle de patrimoine des sociétés acquises de 2005 à 2009 en France par SQLI dans le cadre de sa stratégie de croissance externe. Ils concernent en particulier les sociétés ASTON (9,0 M€) et SYSDEO (5,2 M€).

Les activités provenant de ces sociétés sont dorénavant fusionnées avec celles de SQLI : il est donc extrêmement difficile d'identifier le chiffre d'affaires ou la marge provenant de chacune de ces activités. Dès lors, la justification de la valeur des fonds commerciaux provenant de ces sociétés est testée par la méthode des Discounted Cash Flow appliquée à la société SQLI.

Pour la mise en œuvre de cette méthode, les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections des flux de trésorerie nets actualisés, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par les actifs valorisés. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital avant impôt. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Les principaux paramètres retenus pour l'établissement de ces flux prévisionnels sont les suivants :

Durée des projections :	4 ans (identique au 31 décembre 2022)
Taux d'actualisation après impôt :	11,5% (identique au 31 décembre 2022)
Taux de croissance à l'infini :	1,5% (identique au 31 décembre 2022)

Au regard de ces tests, aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2023.

**2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	31.12.2022	Acquisition Dotation	Cession Reprise	31.12.2023
Installations générales & agencements	5 533 930	1 752 059	2 724 004	4 561 985
Matériel de bureau & informatique	3 389 917	695 884	1 065	4 084 736
Mobilier	1 631 315	1 463 419	886 919	2 207 814
Œuvres d'Art	10 790			10 790
<b>Total valeur brute</b>	<b>10 565 952</b>	<b>3 911 362</b>	<b>3 611 989</b>	<b>10 865 325</b>
A déduire : amortissements	8 045 282	1 973 152	3 527 672	6 490 762
<b>Valeur nette</b>	<b>2 520 670</b>	<b>1 938 210</b>	<b>84 317</b>	<b>4 374 563</b>

**3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31.12.2022	Augmentation Dotation	Diminution Reprise	31.12.2023	1 an au plus	A plus d'un an
Titres de participations	72 944 775	814 053	51 000	73 707 828		73 707 828
Créances rattachées à des participations 1)	5 965 769	800 409		6 766 178		6 766 178
<b>Total valeur brute</b>	<b>78 910 544</b>	<b>1 614 462</b>	<b>51 000</b>	<b>80 474 006</b>	<b>0</b>	<b>80 474 006</b>
A déduire : provisions	342 967			342 967		342 967
<b>Valeur nette</b>	<b>78 567 575</b>	<b>1 614 462</b>	<b>0</b>	<b>80 131 039</b>	<b>0</b>	<b>80 131 039</b>
Prêts 2)	4 392 152	200 935	126 359	4 466 728		4 466 728
Dépôts et cautionnements	562 720	471 387	37 622	996 485		996 485
Actions auto détenues	1 092 210	1 412 083	1 836 327	667 966	667 966	
Créances immobilisées	34 254	6 031	34 254	6 031	6 031	
Autres titres immobilisés	16			16		16
<b>Total valeur brute</b>	<b>6 081 352</b>	<b>2 090 436</b>	<b>2 034 562</b>	<b>6 137 226</b>	<b>673 997</b>	<b>5 463 229</b>
A déduire : provisions	2 003 063	429 869	606 869	1 826 063		1 826 063
<b>Valeur nette</b>	<b>4 078 289</b>	<b>1 660 567</b>	<b>1 427 693</b>	<b>4 311 163</b>	<b>673 997</b>	<b>3 637 166</b>
<b>Total valeur brute</b>	<b>84 991 896</b>	<b>3 704 898</b>	<b>2 085 562</b>	<b>86 611 232</b>	<b>673 997</b>	<b>85 937 235</b>
A déduire provisions	2 346 031	429 869	606 869	2 169 031	0	2 169 031
<b>Valeur nette</b>	<b>82 645 865</b>	<b>3 275 029</b>	<b>1 478 693</b>	<b>84 442 201</b>	<b>673 997</b>	<b>83 768 204</b>

1) Avance consentie à WAX INTERACTIVE portant intérêts au taux annuel visé à l'article 39-1-3° du CGI soit 303 180€ en 2023 (129 136€ en 2022). Nouvelle avance consentie à SQLI Nordics pour 497 231€

2) Prêts consentis au titre de l'effort construction.

**Titres de participations**

Le troisième tiers des options d'achat portant sur les titres SQLI UK (anciennement REDBOX) a été exercé au prix de 700 K€ (814 K€). Ce prix a été réglé en 11/2023 en contrepartie de la remise à SQLI de 1 586 titres. Au 31 décembre 2023, SQLI détient 100% des titres de la société SQLI UK.

En novembre 2023, SQLI a cédé ses 51% de la JV Invent commerce au profit de Alpenite, l'impact net de cette cession sur le résultat 2023 est de 3 K€.

## SQLI Comptes sociaux

Les dépréciations suivantes sont constatées sur les immobilisations financières :

	31.12.2022	Dotations	Reprises	31.12.2023
Titres de participations				
ICONEWEB Maroc	17 968			17 968
EOZEN SA (Luxembourg)	325 000			325 000
<b>Total</b>	<b>342 968</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>342 968</b>
Prêts <sup>i</sup>	1 473 361	0	77 167	1 396 194
Actions auto détenues	529 702	429 869	529 702	429 869
<b>Total</b>	<b>2 346 031</b>	<b>429 869</b>	<b>606 869</b>	<b>2 169 031</b>

<sup>i</sup> Taux utilisé pour la dépréciation des prêts : taux iBOXX Euro Corporate AA 10+ (3,53% au 31.12.2023 contre 3,77% au 31.12.2022)

SQLI procède chaque année à l'évaluation de ses filiales par la méthode des discounted cash flow (DCF). Elle a retenu en 2023 un taux de croissance à l'infini de 1,5% et un coût moyen pondéré du capital avant impôt de 11,5%.

Au regard de ces tests, aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2023.

### Actions auto détenues

Aux termes de la résolution prise par l'assemblée générale mixte du 28 juin 2023, SQLI a reconduit le programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs, par ordre de priorité décroissant, sont

- i) L'animation du marché ou de la liquidité de l'action,
- ii) L'achat pour la conservation et la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe
- iii) L'attribution d'actions aux salariés et iv) l'annulation éventuelle de celles-ci.

Ce programme expire lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Il stipule un prix d'achat unitaire maximum de 60 €.

	31.12.2023			31.12.2022		
	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur (en €)	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur (en €)
<b>Actions nouvelles auto détenues au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>39 119</b>	<b>27.93 €</b>	<b>1 092 210</b>	<b>47 454</b>	<b>27.86 €</b>	<b>1 322 382</b>
Acquisitions de la période	9 318	42.13€	392 556	-	-	-
Attribution d'actions gratuites	(29 260)	-	-	(8 335)	-	-
Cessions à la valeur de vente	-	-	(558 329)-	-	-	-
Plus ou (moins) valeur de cession			(258 757)			(230 172)
<b>Actions nouvelles auto détenues au 31 décembre</b>	<b>19 177</b>	<b>34.82 €</b>	<b>667 680</b>	<b>39 119</b>	<b>27.93 €</b>	<b>1 092 210</b>

La remise de 11 834 actions auto-détenues dans le cadre des plans d'actions gratuites a généré une perte financière de 331 K€. Une provision de 430 K€ a été constatée au 31 décembre 2023 sur le portefeuille d'actions auto-détenues, dans le cadre des plans d'attributions gratuites d'actions décidés en 2021 et 2022.

#### 4 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

## SQLI Comptes sociaux

Les créances clients s'élèvent au 31 décembre 2023 à 32 367 K€ et les factures à établir 5 392 K€. Des dépréciations sont constatées sur les créances clients douteuses (2 695 K€) à hauteur de 2 273 K€. L'échéance des créances clients est à moins d'un an.

La ventilation par échéance de l'encours clients (hors créances douteuses) s'analyse de la façon suivante :

En K€	31.12.2023	Non échu	Echu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
Créances clients hors groupe hors créances douteuses	13 128	12 159	969	28	375	0	566
Créances clients groupe	19 239	8 475	10 764	486	2	0	10 276
<b>Total des créances hors créances douteuses</b>	<b>32 367</b>	<b>20 634</b>	<b>11 733</b>	<b>514</b>	<b>377</b>	<b>0</b>	<b>10 842</b>

SQLI a recourt aux services d'une société d'affacturage. Les coûts de la gestion externalisée des créances clients et de leur mobilisation s'apprécient ainsi :

	2023	2022
Assurance-crédit et gestion « Clients »	214 943	208 677
Coût financier de mobilisation des créances	445 677	116 003
<b>Total</b>	<b>660 620</b>	<b>324 680</b>

### 5 AUTRES CREANCES

	Montant brut	Dépréciation	Montant net	1 an au plus	A plus d'un an
Personnel et comptes rattachés	9 808		9 808	9 808	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	321 912		321 912	321 912	

## SQLI Comptes sociaux

Etat, autres collectivités					
Crédit d'impôt recherche	3 059 785		3 059 785		3 059 785
TVA récupérable	2 388 496		2 388 496	2 388 496	
IS	3 000		3 000		3 000
Groupe et associés	6 900 175	(152 524)	6 747 651	6 747 651	
Débiteurs divers					
Créances clients mobilisées	13 281 761		13 281 761	13 281 761	
Divers	4 907		4 907	4 907	
Fournisseurs débiteurs	229 144		229 144	229 144	
<b>Total</b>	<b>26 198 989</b>	<b>(152 524)</b>	<b>26 046 464</b>	<b>22 983 679</b>	<b>3 062 785</b>

Le crédit d'impôt recherche (CIR) de SQLI constaté au titre de 2023 s'élève à 3 332 156€.

En 2023, la créance de CIR 2022 a été cédée à la Banque Postale (2 591 K€) en contrepartie d'un préfinancement à hauteur de 2 077 K€.

Au 31 décembre 2023, le montant des créances de CIR cédées à La Banque Postale s'élève à 7 047 K€.

Le compte courant de la société ICONEWEB Maroc est déprécié à hauteur de sa situation nette négative au 31 décembre 2023 (152 K€), la société n'ayant plus d'activité.

**6 VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION**

	31.12.2022	Dotations	Reprises	31.12.2023
Titres de participation	342 968			342 968
Prêts effort à la construction	1 473 361		77 167	1 393 194
Actions auto détenues	529 702	429 869	529 702	429 869
Clients	2 180 020	93 496		2 273 516
Autres créances	145 541	6 983		152 524
<b>Total</b>	<b>4 671 592</b>	<b>530 348</b>	<b>606 869</b>	<b>4 595 071</b>

**7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

	31.12.2023	31.12.2022
Disponibilités	2 420 796	1 171 721
Parts de SICAV et de FCP monétaires et garantis	22 963	47 492
<b>Trésorerie et équivalents au bilan</b>	<b>2 443 759</b>	<b>1 219 213</b>

La valeur de marché des parts de SICAV et FCP monétaires est de 28 551 € au 31 décembre 2023.

**8 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

En 2023, les charges constatées d'avance relatives aux affaires sous-traitées s'élèvent à 284 207€ ; celles relatives aux locations et autres charges externes abonnées à 2 853 680€.

**9 CAPITAUX PROPRES**

Au 31 décembre 2023, le capital social est composé de 4 657 013 actions (au 31.12.2022 : 4 613 975) d'une valeur nominale de 0,80 €, d'une seule catégorie, chacune entièrement libérée.

43 038 actions nouvelles ont été créées au cours de l'exercice au cours des 3 augmentations de capital.

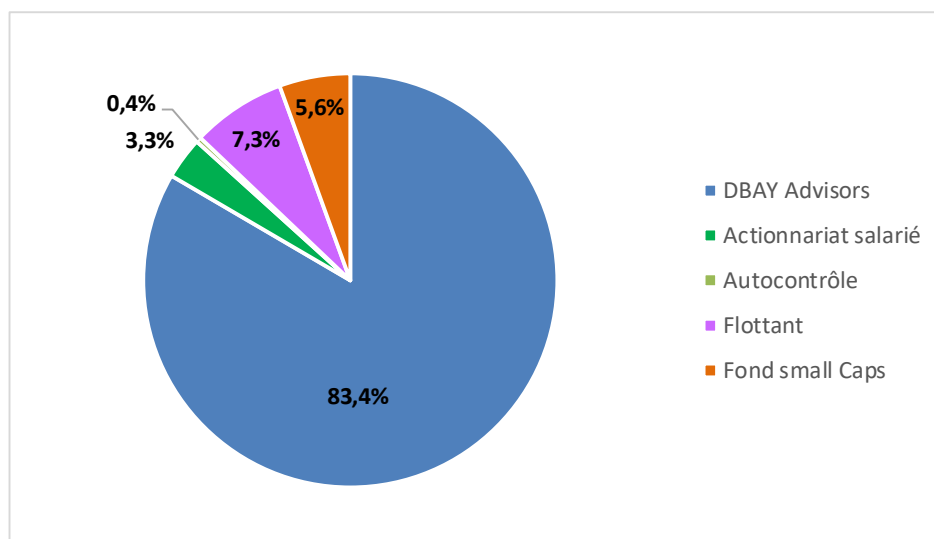
La situation nette de la société avant affectation du résultat de l'exercice a varié comme suit sur la période :

	31.12.2022	Augmentations	Affectation du résultat	Résultat de la période	31.12.2023
Capital	3 691 180	34 430			3 725 610
Prime d'émission	46 959 181	-34 430			46 924 750
Réserve légale	369 118				369 118
Réserve indisponible	272 850				272 850
Report à nouveau	7 006 144		8 857 272		15 863 415
Bénéfice (perte)	8 857 272		(8 857 272)	10 695 834	10 695 834
Provisions réglementées	2 486 562	155 528			2 642 090
<b>Total</b>	<b>69 642 306</b>	<b>155 528</b>	<b>0</b>	<b>10 695 834</b>	<b>80 493 668</b>

## SQLI Comptes sociaux

Les statuts de la société prévoient un droit de vote double pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription au nominatif depuis trois ans au moins ou pour celles attribuées aux actionnaires en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Le capital au 31 décembre 2023 est ainsi réparti :



DBAY Advisors est une société de gestion internationale basée à l'Île de Man et à Londres qui détient des participations dans des sociétés européennes de croissance.

### Instruments dilutifs

Date d'émission	31.12.2023		31.12.2022	
	Nombre de bons/options restant à exercer	Nombre d'actions potentielles	Nombre de bons/options restant à exercer	Nombre d'actions potentielles
Stocks options	5 641	5 641	22 042	22 042
Actions gratuites	4 999	9 999	9 999	9 999
Actions gratuites	2 332	2 332	4 666	4 666
Actions gratuites	-	-	-	-
Actions gratuites	9 000	9 000	13 500	13 500
Actions gratuites	42 328	42 328	80 000	80 000
Actions gratuites	13 227	13 227	25 000	25 000
Actions gratuites	33 369	33 369	73 500	73 500
Actions gratuites	17 534	17 534		
<b>Total</b>	<b>128 430</b>	<b>128 430</b>	<b>228 707</b>	<b>228 707</b>

## SQLI Comptes sociaux

Les modalités d'attribution et d'exercice des plans sont décrites ci-après :

### **Stock-options (02/2017 et 10/2017)**

Les Conseils d'Administration du 22 février et 18 octobre 2017 ont consenti 30 757 stock-options au bénéfice de membres du personnel salarié et des dirigeants de la société.

Les stock-options restantes devront être levées au plus tard en février 2024 et sont exerçables au prix de 32,04 €.

### **Actions gratuites (03, 05, 08/2021 et 01/2022)**

Suite aux décisions du Conseil d'Administration du 5 mars 2021, 25 000 actions gratuites ont été attribuées le 8 mars, le 26 mai et le 23 août 2021 et 13 500 actions gratuites ont été attribuées le 12 janvier 2022, au bénéfice de membres du personnel salarié et des dirigeants de la société.

Ces actions seront définitivement attribuées sous condition de présence des bénéficiaires aux échéances suivantes :

- Un tiers des actions sera définitivement attribué à l'issue d'une période d'acquisition d'un an puis sera soumis à une période de conservation d'une nouvelle durée d'un an ;
- Un tiers des actions sera définitivement attribué à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans sans période de conservation ;
- Un tiers des actions sera définitivement attribué à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans sans période de conservation.

### **Actions gratuites (08, 09, 10/2022)**

Suite à l'OPA de 2022 et conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 8 juillet 2022, 178 500 actions gratuites ont été attribuées le 12 août, le 27 septembre et le 10 octobre 2022, au bénéfice de managers du groupe.

Ces actions seront définitivement attribuées sous conditions de présence et de performance des bénéficiaires aux échéances suivantes :

- 28% des actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition d'un an puis seront soumises à une période de conservation d'une durée de trois ans ;
- 33% des actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 21 mois puis seront soumises à une période de conservation d'une durée de trois ans ;
- 39% des actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 33 mois puis seront soumises à une période de conservation d'une durée de trois ans.

La juste valeur du plan y inclus les cotisations sociales figurent dans le résultat opérationnel non courant, compte tenu du caractère exceptionnel du plan pour une société cotée, celui-ci donnant accès à 4% du capital de SQLI et à un nombre limité de managers sous condition d'atteinte des performances attendues par le fonds d'investissement Dbay Advisors.

## Actions gratuites (10/2023)

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 12 octobre 2023, et dans la continuité des précédents plans accordés, 22 500 actions gratuites complémentaires ont été attribuées au bénéfice de managers du groupe.

Ces actions seront définitivement attribuées sous conditions de présence et de performance des bénéficiaires aux échéances suivantes :

- 27% des actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition d'un an puis seront soumises à une période de conservation d'une durée de trois ans ;
- 33% des actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 21 mois puis seront soumises à une période de conservation d'une durée de trois ans ;
- 39% des actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 33 mois puis seront soumises à une période de conservation d'une durée de trois ans.

### 10 PROVISIONS REGLEMENTEES

	31.12.2022	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31.12.2023
Frais d'acquisition des titres immobilisés	2 823 539			2 823 539
Amortissements dérogatoires	(2 486 562)	(155 528)		(2 642 090)
<b>Frais restant à amortir</b>	<b>336 977</b>	<b>(155 328)</b>	<b>-</b>	<b>181 449</b>

### 11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2022	Dotations	Reprises prov. utilisées	Reprises prov. non utilisées	31.12.2023
Litiges prud'homaux et autres	558 718	120 000	393 834	124 883	160 001
<b>Provisions pour risques</b>	<b>558 718</b>	<b>120 000</b>	<b>393 834</b>	<b>124 883</b>	<b>160 001</b>
Pertes à terminaison	86 494	33 755	86 494	-	33 755
Pertes de change	27 860	159 874	27 860	-	159 874
Autres provisions pour charges	177 212	-	177 212	-	-
<b>Provisions pour charges</b>	<b>291 567</b>	<b>193 629</b>	<b>291 567</b>	<b>0</b>	<b>193 629</b>
<b>Total</b>	<b>850 285</b>	<b>313 629</b>	<b>685 401</b>	<b>124 883</b>	<b>353 630</b>

L'intégralité des litiges prud'homaux concerne la société SQLI en litige avec 2 salariés au 31 décembre 2023. Le risque encouru a été provisionné selon les estimations de ses avocats.

### 12 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

## SQLI Comptes sociaux

	31.12.2023	31.12.2022
Emprunt Tikehau	28 000 000	28 000 000
Concours bancaires courants	69 778	459 576
Intérêts courus à payer	441 318	338 777
<b>Total des emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>28 511 097</b>	<b>28 798 353</b>

La direction du groupe estime que le risque de liquidité est limité.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit ont été exclusivement souscrits en euros.

Suite au succès de l'OPA, SQLI a restructuré son endettement en février 2022. Deux financements ont été mis en place auprès de TIKEHAU : un financement unitranche de 28 M€ à 7 ans avec de la flexibilité et une ligne de Capex de 20 M€ pour financer des acquisitions. Le groupe a également négocié une ligne RCF de 10 M€ avec BPI et deux de ses banques historiques (Caisse d'Épargne BPL et Banque Palatine).

Seul le financement de 28 M € est utilisé au 31 décembre 2023.

Banque	Nominal	Mise à disposition	Durée	Taux de la période	31.12.2022	Souscription Remboursement	31.12.2023
TIKEHAU	28 M€	02/2022	7 ans	EUR 3 + 6% (1)	28 000		28 000
					<b>28 000</b>		<b>28 000</b>

(1) Taux EURIBOR + marge 6%, la marge pouvant varier de 5 à 6,5% en fonction du ratio SLR = Dettes Financières Nettes / EBITDA consolidé

Le financement de 28 M€ comporte plusieurs cas d'exigibilité anticipée parmi lesquels le non-respect du ratio financier SLR Dettes Financières Nettes / EBITDA consolidé, apprécié en juin et décembre chaque année :

	06/12.2023 06/12.2024	06/12.2025 06/12.2026	06/12.2026 06/12.2027	06/12.2027 06/12.2028
SLR	6,25x	5,25x	4,25x	3,75x

Ce ratio est respecté au 31 décembre 2023.

SQLI a souscrit en aout 2022 un contrat de garantie de taux sur un durée de 30 mois pour se protéger des fluctuations des taux variables sur son financement de 28 M€. Les modalités de cette couverture sont présentées en note 16).

### 13 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Il s'agit principalement des comptes courants vis-à-vis de sociétés du groupe.

### 14 DETTES FISCALES ET SOCIALES

## SQLI Comptes sociaux

	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	5 049 199	5 049 199		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 005 753	5 005 753		
Etat : IS et TVA	8 249 708	8 249 708		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	671 165	671 165		
<b>Total</b>	<b>18 975 825</b>	<b>18 975 825</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 15 DETTES SUR IMMOBILISATIONS

	31.12.2023	31.12.2022
Fournisseurs d'immobilisations	52 421	180 800
<b>Soit au total</b>	<b>52 421</b>	<b>180 800</b>

### 16 AUTRES DETTES

	31.12.2023	31.12.2022
Complément de prix REDBOX	0	176 813
Remises clients et avoirs à établir	2 001 147	2 427 953
Complément salaires, soldes de tout compte et autres soldes personnel	323 264	163 801
Cotisation ADESATT	11 220	11 601
Dépôt de Garantie à rembourser	11 181	
Autres indemnités	26 784	26 784
Jetons de présence	18 500	21 500
<b>Soit au total</b>	<b>2 392 096</b>	<b>2 828 452</b>

Les remises et avoirs à établir concernent essentiellement des avoirs à établir au GEIE ICE dont SQLI est membre (1 446 648€).

**17 CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES DETTES**

	31.12.2022	Variations	31.12.2023
Intérêts courus non échus	18 278	42 146	60 424
Fournisseurs et comptes rattachés	5 342 395	(1 069 075)	4 273 320
Dettes sociales :			
Provision pour droits à congés payés <sup>i</sup>	4 102 851	569 225	4 672 076
RTT et primes de vacances <sup>i</sup>	228 659	29 553	258 212
Primes et commissions variables <sup>i</sup>	3 293 118	(1 423 494)	1 869 624
Autres charges de personnel	90 316	96 573	186 889
Taxe sur les handicapés	176 000	(26 000)	150 000
Dettes fiscales :			
TVTS	45 419	(7 862)	37 557
Contribution de solidarité	176 372	14 567	190 939
CET	(238 044)	394 642	156 598
Jetons de présence	21 500	(3 000)	18 500
<b>Total</b>	<b>13 256 864</b>	<b>1 382 725</b>	<b>11 874 139</b>

<sup>i</sup> Charges sociales incluses

**18 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Il s'agit des prestations facturées d'avance dont 9 062 491 € au titre des projets au forfait.

**19 CHIFFRE D'AFFAIRES**

	France	Union européenne	Hors Union européenne	31.12.2023	31.12.2022
Ingénierie	107 820 125	234 701	1 368 409	109 423 234	104 196 837
Formation	4 411 764			4 411 764	3 988 491
Conseil	12 806 913		26 000	12 832 913	15 866 760
<b>Total</b>	<b>125 038 802</b>	<b>234 701</b>	<b>1 394 409</b>	<b>126 667 911</b>	<b>124 052 088</b>

**20 PRODUCTION IMMOBILISEE**

Il s'agit des coûts des personnels affectés aux projets de développement pour la modernisation du système d'information du groupe.

**21 AUTRES PRODUITS**

Ils correspondent principalement aux refacturations à destination des filiales en application des conventions de groupe concernant notamment la facturation des services centraux et des redevances des licences de technologie et de marque conclus avec SQLI Suisse et SQLI Maroc.

**22 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES**

	31.12.2023	31.12.2022
Matières non stockées	541 246	318 135
Sous-traitance	47 663 364	45 169 602
Crédit-bail	62 063	66 228
Locations et charges locatives	6 714 839	6 351 202
Locations gérance	828 536	783 152
Entretiens et réparations	4 030 200	2 604 101
Primes d'assurances	612 495	486 818
Personnel extérieur à l'entreprise	190 983	159 502
Honoraires	4 457 889	5 617 995
Publicité, relations extérieures	905 526	637 247
Déplacements, missions et réceptions	1 452 100	1 122 774
Frais postaux et de télécommunications	437 717	326 688
Services bancaires	160 123	1 974 491
Séminaires et évènements société	380 621	525 053
Autres	220 367	389 850
<b>Total</b>	<b>68 658 069</b>	<b>66 532 838</b>

**23 IMPOTS ET TAXES**

	31.12.2023	31.12.2022
Taxe d'apprentissage	62 968	105 650
Formation professionnelle continue	630 966	437 185
CET	507 788	534 475
Taxes foncières	300 571	342 689
Taxes sur les véhicules de tourisme	37 558	45 419
Contribution sociale de solidarité	190 939	297 759
Contributions handicapés	183 033	176 000
Autres (dont retenues à la source non imputable sur l'IS)	332 288	121 387
<b>Total</b>	<b>2 246 111</b>	<b>2 080 608</b>

## 24 RESULTAT FINANCIER

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts sur comptes courants	518 139	183 873
Gains de change	0	281
Reprises de provisions	615 459	
Revenus des titres	14 049 673	13 190 076
Intérêts CAP	372 680	
Autres produits	145 621	2 745
<b>Total</b>	<b>15 701 572</b>	<b>13 376 975</b>
<b>Charges financières</b>		
Intérêts d'emprunts	2 863 559	2 935 769
Couverture de taux	143 200	188 076
Commission Cession créances CIR	384 659	284 216
Intérêts sur financement factor	445 677	116 003
Pertes sur cessions de VMP	330 598	230 172
Divers	229 393	42 365
Intérêts sur compte courant	382 812	176 771
Dotations aux provisions <sup>i</sup>	436 852	1 239 967
<b>Total</b>	<b>5 216 750</b>	<b>5 213 340</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>10 484 822</b>	<b>8 163 635</b>

<sup>i</sup> Dont 429 869€ de provision pour dépréciation des titres auto-détenus.

Dont 77 167€ de reprise de provision pour dépréciation liée à l'actualisation des prêts relatifs à l'effort à la construction.

## 25 EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

SQLI est peu exposée au risque de change car la société réalise l'essentiel de son activité en France et facture ses prestations en euros. Ses positions en devises aux cours de clôture sont les suivantes :

	CHF
Actifs	-
Passifs	(2 228 911)
<b>Positions nettes avant gestion</b>	<b>(2 228 911)</b>
Positions hors bilan	-
<b>Positions nettes après gestion</b>	<b>(2 228 911)</b>

## 26 EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX

### Instruments dérivés de couverture

SQLI a contracté une garantie de taux (CAP) sur une durée de 30 mois pour se protéger des fluctuations du taux variable de l'emprunt Tikehau. La société a opté pour un taux fixe de 1,75% comme décrit ci-dessous.

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2023

, sont les suivantes :

Emprunt obligataire	
28 M€	
Date de commencement	04/08/2022
Date d'échéance	04/02/2025
Payeur des taux variables	PALATINE
Taux variable	EURIBOR 3 mois
Taux fixe/variable pour SQLI	1,75%
Prime payée	358 K€
<b>Nominal couvert au 31 décembre :</b>	
2022	28 000 K€
2023	28 000 K€
2024	28 000 K€
2025	-
<b>Juste valeur des instruments au 31/12/2023</b>	
<b>548 K€</b>	

## 27 RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2023	31.12.2022
Reprises de provision pour dépréciation		
Produits de Cessions d'Eléments d'Actifs	67 994	8 342
Reprise amortissements dérogatoires		
<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>67 994</b>	<b>8 342</b>
VNC des immobilisations cédées <sup>ii</sup>	91 031	57 379
Dotations aux amortissements dérogatoires <sup>i</sup>	155 528	288 312
Dotations aux amortissements accélérés	1 087 621	
Coûts liés à l'OPA	0	1 759 129
Coûts liés à la sortie des locaux	37 500	
Divers	607	15 891
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>1 372 287</b>	<b>2 120 711</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(1 304 293)</b>	<b>(2 112 369)</b>

<sup>i</sup> Amortissement des frais d'acquisition immobilisés des titres de participation

<sup>ii</sup> Dont moins-value de cession lié à la résiliation du bail de Levallois

**28 VENTILATION DES DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS**

	Dotations	Reprises
Litiges prud'homaux, URSSAF et autres salariés	120 000	518 718
Autres provisions pour risques		177 212
Dépréciation des créances clients	93 496	
Pertes de change à caractère exploitation	159 874	19 270
Pertes à terminaison	33 756	86 495
<b>Exploitation</b>	<b>407 126</b>	<b>801 695</b>
Dépréciation des comptes courants	6 983	
Prêts effort à la construction		77 167
Actions auto-détenues	429 869	529 702
Pertes de change à caractère financier		8 590
<b>Financier</b>	<b>436 852</b>	<b>615 459</b>
Amortissements dérogatoires	155 528	
<b>Exceptionnel</b>	<b>155 528</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>999 506</b>	<b>1 417 154</b>

**29 IMPOT SUR LES SOCIETES**

La situation fiscale pour l'exercice 2023 des sociétés membres du groupe fiscal intégré est la suivante :

	Résultat fiscal	Crédit d'impôt recherche	Autres crédits d'impôts
SQLI (tête de groupe)	(6 220 750)	2 996 207	
CLEAR VALUE SAS	(2 755)		
WAX INTERACTIVE	204 588		
EOZEN France	305 079		
WAX INTERACTIVE Lille	56 575		
ASTON INSTITUT	1 824 934		
<b>Total groupe fiscal</b>	<b>(3 832 329)</b>	<b>2 996 207</b>	<b>-</b>

## SQLI Comptes sociaux

La ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel est la suivante :

	Résultat avant impôt	Impôt du	Résultat net après impôt
Résultat courant	8 547 686	1 376 702	9 924 388
Résultat exceptionnel	(1304 293)	365 108	(939 185)
Effet des reports de déficits		(1 741 810)	(1 741 810)
Effet de l'intégration fiscale		456 234	456 234
Crédits d'impôt de l'exercice		2 996 207	2 996 207
<b>Résultat comptable</b>	<b>7 243 393</b>	<b>3 452 441</b>	<b>10 695 834</b>

### 30 VARIATION DE LA SITUATION FISCALE LATENTE

	31.12.2022		Variations		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>I. Décalages certains ou éventuels</b>						
Amortissements dérogatoires		336 977	155 528			181 449
<b>II. Charges non déductibles temporairement</b>						
A déduire l'année suivante :						
Charges à payer N	173 372		17 567		190 939	
Honoraires	138 344		123 656		262 000	
Ecart conversion actif	27 860		25 004		159 874	
<b>Total</b>	<b>339 576</b>	<b>336 977</b>	<b>321 755</b>		<b>612 813</b>	<b>181 449</b>
<b>III. Eléments à imputer</b>						
Déficits reportables fiscalement (1)	28 380 805		2 832 545		31 213 350	
<b>Total</b>	<b>28 380 805</b>	<b>0</b>	<b>2 832 545</b>	<b>0</b>	<b>31 213 350</b>	<b>0</b>

(1) Déficits reportables du groupe fiscal intégré

**31 TRANSFERTS DE CHARGES**

Nature des transferts	31.12.2023		31.12.2022	
Avantages en nature	285 774		283 050	
Indemnités d'assurance	259 898		260 331	
Indemnités Prévoyance			52 846	
Subvention Fongecif / Agefiph			13 466	
<b>Total</b>	<b>545 672</b>		<b>609 693</b>	

**32 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS**

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	72 944 775	
Clients	19 238 680	
Avoirs à établir	1 446 648	
Avances en comptes courants	6 900 175	
Prêt à long terme	6 766 179	
Fournisseurs	16 569 686	
Dettes de comptes courants	14 558 545	
Charges financières de participation	176 771	
Produits financiers de participation	13 373 949	

**33 REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET PARTIES LIEES**

	Rémunérations brutes	Charges sociales	2023	Rémunérations brutes	Charges sociales	2022
Avantages à court terme (1)	765 576	164 237	665 816	765 576	279 876	1 045 452
Jetons de présence	170 000	34 000	204 000	180 000	36 000	216 000
<b>Total</b>	<b>671 579</b>	<b>198 237</b>	<b>869 816</b>	<b>945 576</b>	<b>315 876</b>	<b>1 261 452</b>

(1) Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement et les avantages en nature.

## SQLI Comptes sociaux

### 34 ENGAGEMENTS HORS BILAN

SQLI, dans le cadre de ses activités, est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements font l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés au personnel, litiges...).

Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

#### Engagements restants dus au titre d'obligations contractuelles

	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	31.12.2023
Locaux	2 511 037	5 896 024	995 269	9 402 330
Matériels informatiques	805 428	943 776	0	1 749 204
Véhicules	255 309	72 266	0	327 575
<b>Loyers des contrats de locations simples</b>	<b>3 571 774</b>	<b>6 912 066</b>	<b>995 269</b>	<b>11 479 109</b>

#### 1) Engagements reçus

En avril 2016, les cédants de SQLI LTD ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif limitée à 450 K€ pour une durée de 7 ans en matière fiscale soit jusqu'en 2023. En garantie de la garantie, 50 K€ ont été versés sur un compte séquestre.

En mai 2017, les cédants de la société SQLI NORDICS ont accordé à SQLI, une garantie d'actif et de passif, pour tous les dommages excédants individuellement 90 KSEK et cumulativement 700 KSEK. Cette garantie est limitée à 15 000 KSEK.

Elle est accordée en matière fiscale, jusqu'au terme des délais de prescription légaux.

En septembre 2017, les cédants de la société OSUDIO HOLDING BV ont accordé à SQLI, une garantie d'actif et de passif, pour tous les dommages excédant individuellement 20 K€ et cumulativement 140 K€. Cette garantie est limitée à 3 800 K€.

Elle est accordée en matière fiscale, jusqu'au terme des délais de prescription légaux.

En mars 2020, les cédants de la société SQLI UK LTD ont accordé à SQLI, une garantie d'actif et de passif, pour tous les dommages excédants individuellement 10 K€ et cumulativement 50 K€. Cette garantie est limitée au montant du prix de cession payé.

Elle est accordée jusqu'en 2023 et pour une durée de 7 ans en matière fiscale soit jusqu'en mars 2027.

#### 2) Dettes garanties par des sûretés réelles

Suite au remboursement du contrat de crédits senior de 33 M€, SQLI a reçu de la BNP la mainlevée du nantissement de la totalité des actions des sociétés SQLI NORDICS et OSUDIO HOLDING BV.

#### 3) Lignes de crédit confirmées et non utilisées

Le groupe dispose d'une ligne de crédit de 4 M€ auprès de la Société Générale ainsi que d'une ligne d'affacturage non utilisée au 31 décembre 2023 de 14,5 M€.

### 35 EFFECTIF MOYEN

Catégories	31.12.2023	31.12.2022
Cadres	800	817
Agents de maîtrise, techniciens	38	34
Apprentis	51	26
<b>Total</b>	<b>889</b>	<b>877</b>

### 36 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des provisions concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé en France, qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite.

Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

- L'estimation est effectuée sur la base d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié ;
- L'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non-cadres ;
- Le taux annuel de revalorisation des salaires est calculé par tranche d'âge, et par catégorie (cadre, et non cadre) ;
- Le taux d'actualisation retenu est de 3,2% contre 3,77% en 2022 ;
- Le turnover est calculé pour chaque tranche d'âge ;
- L'engagement du groupe vis-à-vis de ses salariés est valorisé y inclus les charges sociales (42% en 2023).

L'engagement est évalué à la clôture à 2 101 K€, charges sociales incluses.

### 37 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	%	Capital	Capitaux propres autres que le capital social	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avais donnés	Dividendes encaissés	Résultat du dernier exercice	Notes
				Brute	Nette					
ASTON INSTITUT	100	30 000	2 144 781	30 000	30 000			4 000 000	1 361 772	
EOZEN FRANCE SAS	100	38 120	3 308 246						308 594	Détenue par SQLI SA (LUX)
CLEAR VALUE SAS	100	85 928	3 625 885	7 405 608	7 405 608	294 494			-2 934	
WAX INTERACTIVE	100	50 000	-1 141 393	50 000	50 000	1 043 545			205 562	
WAX INTERACTIVE LILLE	100	30 000	16 757	2 388 287	2 388 287	45 746			56 991	
<b>Total France</b>		<b>234 048</b>	<b>7 954 276</b>	<b>9 873 894</b>	<b>9 873 894</b>	<b>1 383 785</b>	<b>0</b>	<b>4 000 000</b>	<b>1 929 985</b>	

## SQLI Comptes sociaux

Sociétés	%	Capital	Capitaux propres autres que le capital social	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Résultat du dernier exercice	Notes
				Nette						
				Brute	Nette					
SQLI SUISSE (CHF)	100	107 991	11 187 674	62 871	62 871	102 508	3 481 953	3 122 056		
SQLI MAROC (DH)	99,92	45 705	9 763 576	70 576	70 576	3 605 532		2 838 135		
SQLI LUXEMBOURG €	100	93 000	281 492					5 727	Détenue par CLEAR VALUE SAS	
ICONEWEB MAROC (DH)	100	18 282	-167 241	17 968	0	368 018		-3 566		
SQLI BELGIUM €	100	62 500	1 397 200	8 464 226	8 464 226		<b>2 000 000</b>	132 025		
SQLI SA (LUX) €	100	124 000	744 518	9 169 578	8 844 578		<b>1 000 000</b>	82 661		
SQLI DIGITAL BELGIUM	100	20 000	949 013	771 062	771 062	4 100		-181 136		
SQLI LTD	100	5	-387 444	1 642 176	1 642 176	406 017		21 033		
SQLIPTY	100	100	-100					0		
SQLI NORDICS AB	100	506 243	276 175	7 731 377	7 731 377			-569 920		
OSUDIO HOLDING	100	30 661	410 182	27 508 501	27 508 501	105 109	<b>2 500 000</b>	2 510 411		
SQLI SERVICES BV	100	18 000	814 161			105 109		122 065	Détenue par OSUDIO HOLDING	
SQLI DANMARK APS	100	6 653	609 460					127 815	Détenue par OSUDIO HOLDING	
OSUDIO BELGIUM	100	107 000	-47 072			104 719		28 652	Détenue par OSUDIO HOLDING	

## SQLI Comptes sociaux

Sociétés	%	Capital	Capitaux propres autres que le capital social	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Résultat du dernier exercice	Notes
SQLI NEDERLAND BV	100	22 885	2 012 244				<b>500 000</b>	583 184	Détenue par OSUDIO HOLDING
SQLI DEUTSCHLAND GMBH	100	27 000	2 534 788				<b>1 288 348</b>	94 001	Détenue par OSUDIO HOLDING
OSUDIO SWITZERLAND	100	21 598	175 932					192	Détenue par OSUDIO HOLDING
CODELUX	100	25 200	-27 659		105 774			53 681	Détenue par OSUDIO DEUTSCHLAND
SQLI SPAIN	100	6 000	1 623 268				<b>1 500 000</b>	795 302	Détenue par OSUDIO HOLDING
SQLI UK	100	135	2 810 270	8 395 599	102 492			100 064	
REDBOX DUBAI	100	12 334	1 446 582					150 492	Détenue par SQLI UK
REDBOX MAURITIUS	100	547	430 605					128 150	Détenue par SQLI UK
<b>Total ETRANGER</b>		<b>1 255 839</b>	<b>36 837 623</b>	<b>63 833 934</b>	<b>5 009 378</b>	<b>0</b>	<b>12 270 301</b>	<b>10 141 025</b>	
<b>Total FRANCE et ETRANGER</b>		<b>1 489 887</b>	<b>44 791 899</b>	<b>73 707 828</b>	<b>6 393 163</b>	<b>0</b>	<b>16 270 301</b>	<b>12 071 010</b>	

(1) Avance provisionnée à 100%

(2) Les comptes libellés en devises ont été convertis au taux de change fin de mois arrêtés au 31/12/2022.